

Développement de l'administration locale en Algérie

Développement de l'administration locale en Algérie

Benzaama salima doctarante Messiliti Nabila doctarante

Université de Mostaganem

Dr Tagraret yazid

Université d'Om el Bouaqui

Résumé

L'état Algérien cherche à incarner le processus de développement par divers moyens par l'intermédiaire de l'administration locale, qui a accru l'intérêt pour le développement et l'amélioration des structures et des installations qui affectent directement le citoyen, et par les efforts du législateur Algérien pour organiser et développer l'administration locale afin d'améliorer le service public.

Ce document de recherche vise à faire la lumière sur les méthodes de développement de l'administration locale en Algérie, en ligne avec la nécessité imposée par les circonstances économiques, sociales et politiques de l'état et du citoyen.

Les mots clés : administration locale – développement administratif.

Abstract

The Algerian state seeks to embody the development process through various means through the local administration, which has increased interest in the development and improvement of structures and facilities that directly affect the citizen, and by the efforts of the Algerian legislator to organize and develop local administration to improve the public service.

This research paper aims to shed light on the methods of development of local government in Algeria, in line with the necessity imposed by the economic, social and political circumstances of the state and the citizen.

Key words: local administration - administrative development.

Introduction

En se référant à la plupart des études économiques, juridique, et académiques, en abordant le sujet de développement local, celui-ci a une dimension temporelle et spatiale qui est en permanence liée à la vie humaine pour répondre à ses besoins locaux. Comme ces besoins sont augmenté dans divers domaines, parallèlement à l'étendue du concept de l'état et à l'extension de sa souveraineté territoriale par le renforcement des pouvoirs locaux représentés dans la commune et la wilaya, elle s'est rendu compte qu'il était destiné à suivre les besoins de ses citoyens par le biais de la commune et à réaliser le développement de l'administration locale. Une série de mécanismes doivent être mise à leur disposition pour leur permettre de jouer le rôle de développement

donc le problème qui se pose est :

Quelle sont les méthodes de développement de l'administration locale?

I. Développement de l'administration locale au niveau juridique

Le développement de l'administration locale au niveau juridique est mis en évidence par les textes de base, qui sont représentés dans la constitution et les dispositions de l'administration locale, en particulier la loi communale, ainsi que les différents textes réglementaires spécifiques des mécanismes, en particulier ceux qui impliquent des projets et des programmes de développement établis dans le cadre de la politique de planification menée par l'état¹, la

Développement de l'administration locale en Algérie

transition peut donc être divisée en un cadre juridique conforme aux variables définies par la société Algérienne comme suit :

1. Première phase 1962-1963

Immédiatement après l'indépendance, la commune Algérienne a été soumise à la même crise que toutes les autres institutions après l'exode des cadres Européens après l'indépendance et pour combler le vide les comités spéciaux d'administration municipale ont été nommés en attendant la préparation d'une loi communale Algérienne. Au cours de cette période, l'action la plus importante dans la réforme régionale des municipalités a été prise en regroupant, le nombre de municipalités étant de 676 le 16 mai 1963, après le nombre de 1500 municipalités en 1962 afin de les aider dans l'accomplissement de leurs tâches d'autres comités ont été créés pour les renforcer dans l'activité économique et sociale et ils sont les comités d'intervention économique et sociale (CIES), composé de représentants de la population et de deux techniciens d'utilité publique dont le rôle est de fournir des points de vues sur le projet de budget et tout ce qui enverrait le développement social et économique à la région et le conseil communal d'activation économique (CCASS), composé de représentants de l'union générale des travailleurs Algériens et du parti et de l'armée, a été formée dans toutes les municipalités conformément à l'arrêté du 22 mars 1963 pour l'organisation et le fonctionnement des institutions vacantes, sa tâche principale est d'organiser et de suivre les projets d'auto démonstration comme une sorte de participation municipale à l'autogestion.²

On peut dire que cette transition n'a pas clairement défini une nouvelle structure administrative pour l'administration locale en raison de l'économie, circonstances sociales et politiques. Le temps difficile que l'Algérie a connu pendant cette période et la chose la plus importante qui a été faite est d'éliminer le phénomène de la diversité et la pluralité dans l'organisation des municipalités héritées de colonisation Française.³

2. Deuxième phase 1963-1967

La constitution de 1963, la charte d'Alger et la charte de Tripoli étaient les points de référence de base de la tentative de l'autorité Algérienne d'envisager la promulgation d'une nouvelle loi de pays proportionnée aux conditions socioéconomiques et politiques que l'Algérie a subies au cours de cette période. Qui correspond aux aspirations des citoyens à se débarrasser de la marginalisation et de l'oppression subies par le peuple Algérien pendant la colonisation Française, où il a consacré la Constitution place formellement la municipalité importante dans l'organisation administrative où le municipal est la base de 'organisation politique, économique et sociale du pays. Le projet de loi sur l'administration municipale a été préparé conformément au contexte idéologique du front de libération nationale, ce qui a entraîné le changement politique qui a eu lieu le 19 juin 1965 l'idée de la réforme du bas vers le haut et après une série d'actions le Conseil de la révolution du 22 au 26 octobre 1966, un ordre du jour traitant de l'organisation des congrès du peuple dans tout le pays et à la suite de ces réunions successives, un décret a été publié le 18 janvier 1967, qui comprend la charte municipale et la clarification du rôle des conseils municipaux dans le domaine du développement économique et industriel, des transports et de la protection civile sont garantis.⁴

3. Troisième phase (phase de code communal 1967-1981)

Cette loi est caractérisée par une forte influence sur les modèles Français et Yougoslave, où l'impact sur le système administratif Français est clairement reflété dans le domaine de compétence qui a été donné aux communes, ainsi que d'autres questions organisationnelles, en vertu du facteur colonial, le modèle Yougoslave se reflète dans le choix idéologique.

Dans le même ordre d'idées, les élections de 14 février 1971 se sont déroulées dans de bonnes conditions, entraînant une augmentation du nombre de communes à 691 et l'émergence de nouveaux visages dans un grand nombre de communes. Ce qui signifie le début de la stabilité du système administratif Algérien, le début de l'abandon de la centralisation, l'incarnation de la

Développement de l'administration locale en Algérie

démocratie au niveau de la base, et la mobilisation des énergies humaines Algériennes au niveau de toutes les collectivités locales pour réaliser le développement. En dépit de l'amendement apporté par les autorités en 1981 en raison de quelques lacunes et erreurs dans le code communal de 1967, le rôle des assemblés populaires communaux, les principes de base restent les mêmes et les trois organes principaux sont représentés à l'assemblée populaire communale et son président et le conseil exécutif.⁵

4. Quatrième phase (1981-1990)

Après les amendements constitutionnels du 1989, qui a reconnu l'incarnation des principes de la démocratie et l'octroi du pluralisme multipartite, il était nécessaire de reconsidérer l'ancienne loi communale par ce qu'elle ne correspond plus aux nouvelles variables connues par la scène politique en Algérie à l'époque, de sorte que le législateur Algérien a essayé de modifier le code communale en fonction des nouvelles circonstances des unités représentant l'administration locale, tant en termes de pouvoirs qu'en matière de liberté de législation ; le monopole unipartite des assemblés populaire communale a été aboli. La loi 1990 a été considérée comme une tentative des autorités officielles du pays de reconstruire le système intérieur de l'Algérie sur la base de la démocratie, du pluralisme et de la décentralisation administrative. Le plus important de la loi communale de 1990 à l'égard des principaux organes est l'abolition du conseil exécutif communale, qui était en vigueur au stade de la loi de 1967, et ces organes ont été réduites de trois à deux organes : l'assemblée populaire communale et son président.⁶

5. Cinquième phase (1990-2011)

La loi N° 11-10 a donné à la commune un caractère spécial, en lui conférant une base juridique solide. Le deuxième article de cette nouvelle loi définit la commune comme une assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté. Elle constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques.⁷

La loi a également donné à la commune des compétences plus vastes et plus larges que les autres organes de l'état, et les fonctions des assemblées communales ont été plus larges que celles des autres assemblées, ce qui rend le citoyen plus de friction avec la commune que les autres organes de l'état, ce qui confirme l'étendue et la diversité des compétences attribuées à la commune et ses relations multiples avec les différentes institutions constitutionnelles, les intérêts administratifs et les différentes structures étatiques, en examinant le raisonnement sur lequel le code communale de 2011 était fondée, il est lié à plusieurs questions de nature financière, foncière, commerciale, et de développement, l'environnement, et des textes liés à plusieurs secteurs tels que l'eau, l'assurance, les mines, l'agriculture, les forêts, les zones côtières et montagneuses et la lutte contre la contrebande. Et des dispositions concernant la formation professionnelle et d'autres domaines, qui soulignent l'importance de cette loi d'une part et l'importance de la structure administrative qui la régit d'autre part.⁸

II. Développement de l'administration locale au niveau de la gestion financière et administrative

La commune et la wilaya dans l'ère actuelle sont devenues les institutions administratives les plus importantes basées sur le développement communautaire et le service au niveau local, de sorte qu'il fonctionne à travers un ensemble de mécanismes juridiques et réglementaires pour mettre en œuvre la politique centrale et fournir les services nécessaires pour stabiliser la vie sociale au niveau local, et on peut dire que les institutions de gouvernance locale sont en fait la structure sous-organisationnelle ou unité d'organisation sous-administrative du système générale de l'état, travaillant directement avec et par l'intermédiaire du citoyen et au profit de l'état et du système social dans son ensemble, en tenant compte du plan général de la société sous tous aspects. L'administration locale s'emploie à atteindre ses objectifs officiels grâce à divers arrangements et règlements organisationnels, et les constructions sociales composées de groupes de travail, d'individus et de départements, d'intérêts, etc..., et à travers des niveaux

Développement de l'administration locale en Algérie

organisationnels clairement définis dans les centres, les rôles, les niveaux et les responsabilités, elles effectuent plusieurs tâches au niveau des organisations administratives locale représentée par la wilaya et la commune.⁹

1. Au niveau de la wilaya

La wilaya, en tant qu'institution et en tant qu'organisation sociale, repose essentiellement sur plusieurs relations sociales et administratives entre les différents rôles et fonctions ascendantes de bas en haut, ou l'opposé de la plus haute puissance à l'élément le plus bas de l'organisation, et cette arrangement est le suivant :

- Le wali : l'autorité exécutive la plus élevée dans la wilaya, consolidé dans ses travaux par l'assemblée populaire de la wilaya et l'organe exécutif représenté dans le personnel déployé à tous les départements et services de la wilaya en tant qu'institution dans l'administration locale.¹⁰
- Assemblée populaire de ma wilaya : travaille à contribuer à la construction de la politique administrative de la wilaya, surveille et supervise son travail, qui est essentiellement de la volonté populaire comme élu par les citoyens locaux.
- Organe exécutif : ils sont le personnel de la wilaya, qui sont chargés de l'application des lois et règlements, et les décisions du Wali, et sont également responsable de resté sur la bonne voie de la réglementation.¹¹

2. Au niveau de la commune

La commune est une institution de l'administration locale sur laquelle le système social dans son ensemble est construit, elle représente la politique de l'état et la wilaya et reflètent leurs programmes. Elle est aussi intermédiaires directs entre eux et le citoyen au niveau régional, et d'autres part représente la communauté à l'échelle local. Elle est définie en étant la collectivité territoriale de base de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi.¹² Et c'est une organisation administrative et sociale qui a un sanctuaire hiérarchique et qui répond à deux dimensions comme suit :¹³

- Qu'elle exprime le pouvoir et l'extension de l'état par la conduite des intérêts publics ;
- Qu'elle est un groupe organisé pour diriger les intérêts et les activités locaux.

Et en ce que la commune a la personnalité morale et juridique qui lui donne le droit d'agir dans son organisation interne et dans ses relations avec les institutions et dans une certaine mesure, d'autres organisations ; elle est une organisation sociale relativement indépendante qui remplit les fonctions et les tâches organisationnelles suivantes :¹⁴

- Gestion financière des services communaux et les intérêts des citoyens ;
- Gestion des biens mobiliers et immobiliers communaux ;
- Construction et urbanisation et de tous les processus économique ;
- Activités éducatives, sociales et culturelles ;
- Gestion des possibilités générales de recrutement des meilleurs projets pour la commune.

Selon le code communal, la commune dispose :¹⁵

- d'une instance délibérante : l'assemblée populaire communale ;
- d'un organe exécutif, présidé par le président de l'assemblée populaire communale ;
- d'une administration animée par le secrétaire général de la commune, sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale.

Les ressources budgétaires et financières de la commune sont constituées, notamment, par :¹⁶

- le produit de la fiscalité ;
- les revenus de son patrimoine ;
- les revenus des biens communaux ;
- les subventions et dotations ;
- le produit des dons et legs ;
- les emprunts ;

Développement de l'administration locale en Algérie

- les produits en rémunération de prestations spécifiques des services réalisés par la commune ;
- le produit de concession des espaces publics, y compris les espaces publicitaires ;
- le produit perçu en contrepartie des prestations diverses. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

III. Développement de l'administration locale au niveau des ressources humaines

Le thème de la gestion des ressources humaines est devenu l'une des préoccupations les plus importantes des propriétaires d'entreprise, il attire l'attention des chercheurs et des universitaires qui estiment que la gestion des ressources humaines est une question fertile et renouvelée en termes de rôle et d'importance, contrairement à ce qui était auparavant vu sous un angle étroit et n'étant pas plus que d'être un intérêt à tenir des registres des employés et d'enregistrer leurs noms, et de suivre leurs aspects connexes. Les ressources humaines sont devenues une partie importante de l'organisation et une composante active de sa structure organisationnelle et fonctionnelle, élargissant le travail de son attention à plusieurs sujets, et d'abord à l'intérêt croissant des différentes organisations, en particulier celles de nature économique et administrative. L'importance de la gestion des ressources humaines réside dans le fait qu'elle exerce plusieurs fonctions et activités au sein des institutions pour mener à bien les actions suivantes :¹⁷

- Formation stable et efficace de la main-d'œuvre ;
- Maintenance, formation et développement de la main-d'œuvre ;
- Récompenser et rémunérer les individus ;
- L'intégration des intérêts des individus et de l'organisation, et le travail pour créer une atmosphère appropriée pour elle, exige la connaissance constante des attitudes et des désirs des employés ;
- Fourniture de soins de santé et de services sociaux aux travailleurs, afin de maintenir leurs santé et de créer une sorte d'attitude positive envers l'institution.

La commune, en tant qu'institution publique ayant un intérêt dans la gestion des employés, veille à ce que l'élément humain sur lequel repose la commune soit géré. Car il est l'exécuteur testamentaire, le responsable, le travailleur simple.¹⁸

IV. Développement administratif dans la commune de Hassi Mamèche**1. Fiche technique de la commune de Hassi Mamache****1.1. Présentation de la commune de Hassi Mamache**

La commune de Hassi Mamach, située au nord-ouest de la province de Mostaganem, occupe une superficie de 63 km² et possède un caractère essentiellement agricole, avec une population de 28 790 habitants répartie dans plusieurs zones, dont des zones urbaines et semi-urbaines et rurales. Et sont distribués comme suit :

- Hassi Mamèche : 11081
- Rassemblement urbain secondaire : 6267
- Douar Djedid : 3158
- Douar Sidi Medjedoub : 3109
- Dispersés : 11442

La commune de Hassi Mamèche dépense des sommes importantes sur ces zones, en particulier le secteur de l'hygiène publique, la réparation et la restauration de l'électricité publique et l'entretien public telles que la peinture et la restauration...etc

La commune de Hassi Mamèche est l'une des communes les plus pauvres dans la wilaya de Mostaganem financièrement en raison des revenus faibles et limités et les nombreuses dépenses, où l'établissement de son budget et basé sur les recettes fiscales, qui couvre les dépenses

Développement de l'administration locale en Algérie

obligatoires quotidiennes de la commune. Cette commune est gérée par une assemblée populaire communale de 19 membres, et 117 utilisateurs administratifs et techniques, ainsi que des employés du réseau social...

1.2. Organisation administrative de la commune de Hassi Mamèche

- Secrétariat général
 - a. Service des finances et de la comptabilité :
 - b. Service du personnel et de la formation
 - c. Service technique
 - d. Service d'informatique
 - e. Service de l'administration publique et de l'état civil

2. Programmes de développement au niveau de la commune de Hassi Mamèche

Le département des affaires financières et économique du plan de développement communal prévoit un suivi financier et le service technique de la commune assure le suivi des projets distribués par secteur et par source du budget du projet. Les projets communaux peuvent être résumés comme suit :

- projets financés par le budget communal ;
- projets financés par le budget de la wilaya ;
- projets inscrits au plan de développement communal PCD.

3. obstacles au développement de l'administration communale dans la commune de Hassi Mamèche

la réalisation du développement administratif est limitée par plusieurs degrés différents d'influence d'une commune à l'autre, qui est contrôlée par divers facteurs, y compris ce qui est lié à la ressource humaine, matérielle et financière.

3.1. Contraintes humaines

Par le biais de l'étude sur le terrain au niveau des services communaux de Hassi Mamèche, les obstacles au développement administratif qui ont à voir avec l'aspect humain peuvent être limités comme suit :

- Fonctionnement administratif de la majorité du personnel ayant des grades inférieurs ;
- Manque de spécialisation qualitative dans les domaines techniques ;
- Mauvaise efficacité de l'assemblée populaire communale.

3.2. Contraintes matériels

Dans le même contexte, les principales contraintes financières ont été limitées aux :

- Manque de moyens pour le personnel technique, en particulier dans le cadre du suivi des projets sur le terrain ;
- Manque de moyens de financement.

4. Solutions proposées pour le développement de l'administration communale

Le succès de l'administration et la réalisation de ses objectifs stratégiques à moyen et à long terme, conformément aux moyens et aux mécanismes appropriés pour assurer le développement par l'accomplissement des besoins des citoyens et chercher à éliminer toutes les difficultés et obstacles entravant le travail de l'administration en vue de l'amener aux normes scientifiques de fonctionnement, par le biais de l'étude sur terrain de la commune de Hassi Mamèche, les responsables estiment que la finance locale est la composante la plus importante de développement et qu'il est nécessaire de travailler sur les éléments suivants :

- Augmenter la part des revenus fiscaux et permettre à l'administration communale de les contrôler en fonction des mécanismes considérés ;
- L'impact des compétences managériales dans le domaine comptable et technique, afin d'assurer un bon suivi des projets de développement et une meilleure mise en œuvre dans l'intérêt public ;
- Focus sur l'élément d'analyse en comparant les résultats avec les objectifs soulignés ;

Développement de l'administration locale en Algérie

- Amélioration du niveau du personnel, par la formation continue ;
- Implication des citoyens dans le processus de développement.

Conclusion

Le développement de l'administration locale en Algérie est entré dans une phase sérieuse en fournissant tous les moyens et mécanismes qui contribuent au développement local, pour cela il faut changer l'état d'esprit humain en le traitant avec précision en améliorant la performance des compétences de gestion existantes et en les motivant à se stabiliser au sein de l'administration locales et ainsi assurer un bon service public.

Références

- ¹ Shueih Ben Othman - Rôle des communautés locales dans le développement local - Thèse de magister - Département de science politique et des relations internationales - Faculté de droit et de science politique - Université de Tlemcen – 2010-2011 – P71.
- ² Ammar Boudiaf - Al-Wijeez en droit administratif - Edition et distribution Jisoor - Deuxième édition - Algérie – 2007 – P 272-273.
- ³ Mohammed Khashmoun - Participation des conseils municipaux au développement local - Thèse de doctorat Département de sociologie Faculté des sciences humaines et sociales - Université de Constantine – 2010-2011 – P 139-140.
- ⁴ Mohammed Khashmoun - Participation des conseils municipaux au développement local – op cit – P 140-141.
- ⁵ Mohammed Khashmoun - Participation des conseils municipaux au développement local – op cit – P 142-143.
- ⁶ Mohammed Khashmoun - Participation des conseils municipaux au développement local – op cit – P143-144.
- ⁷ Article 2 - Code des collectivités territoriales – Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune- 2012 – P4 - site : <https://www.joradp.dz/TRV/FCollectivit%C3%A9s%20Territoriales.pdf> consulté le : 25/04/2018.
- ⁸ Ammar boudiaf – explication du code communal – 2012 - djossour pour la publication et la distribution – première édition – P 116-117.
- ⁹ Abdelkader Aakouchi- l'organisation au niveau des organisations administratives locale- mémoire de magister – département des sciences humaines et sociales – université d'Alger – 2004-2005- P 55,57.
- ¹⁰ Abdelkader Aakouchi- l'organisation au niveau des organisations administratives locale- op cit – P 58.
- ¹¹ Articles 102-123 – codes des collectivités locales - Loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya – 2012 - P 19 – 21 – site : <https://www.joradp.dz/TRV/FCollectivit%C3%A9s%20Territoriales.pdf> consulté le : 25/04/2018.
- ¹² Article 1 - Code des collectivités territoriales – Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune – op cit – P4.
- ¹³ Abdelkader Aakouchi- l'organisation au niveau des organisations administratives locale- op cit – P 58.
- ¹⁴ Abdelkader Aakouchi- l'organisation au niveau des organisations administratives locale- op cit – P 59.
- ¹⁵ Article 15 - Code des collectivités territoriales – Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune – op cit – P6.
- ¹⁶ Article 170 - Code des collectivités territoriales – Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune – op cit – P28.
- ¹⁷ Abdelkader Aakouchi- l'organisation au niveau des organisations administratives locale- op cit – P 60,61.
- ¹⁸ Abdelkader Aakouchi- l'organisation au niveau des organisations administratives locale- op cit – P 62,63.